



# PHARMACIE CENTRALE DE GUINÉE

N/Réf.: 494/DG/PCG SA  
V/Réf.: .....

Conakry, le 11 Août 2025

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

### Pharmacie Centrale de Guinée SA AAOON N° 04/DG/PCG SA/PRMP/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de la Pharmacie Centrale de Guinée paru dans le N°716 du **lundi 20 janvier 2025** du journal des appels d'offres et offres d'emplois.

2. La Pharmacie Centrale de Guinée a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025 des fonds, afin de financer l'acquisition des biens, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché portant sur **l'acquisition des Encres (lot I), des Pneus pour les véhicules de la flotte automobile (lot II) et l'installation des robinets d'incendie armés (RIA) en faveur des Agences régionales de la pharmacie centrale de Labé et Boké (lot III).**

Les biens seront fournis :

- Lot I et Lot II , au siège de la Pharmacie Centrale de Guinée, dans un délai de **trente (30) jours** ;
- Lot III, dans les agences de Labé et Boké, dans un délai de **trente (30) jours**.

3. La Pharmacie Centrale de Guinée sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des fournitures.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivant du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après ; **M. Péma BEAVOGUI, Personne Responsable des Marchés Publics, (PRMP) :** Tél : 621 44 79 70, Email : [pemabeavogui9@gmail.com](mailto:pemabeavogui9@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à compter du **lundi , 18 Aout 2025** contre un paiement non remboursable d'Un Million Francs Guinéens (1 000 000 GNF). La méthode de paiement sera :

- 50 % au compte du Trésor Public N° 41 110 71 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte de l'ARMP N° 2011000 407 « ouvert à la BCRG » ;
- 20% au compte de l'Autorité Contractante N°2011000230 « ouvert à la BCRG »

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais.

6. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations)

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (**SANS OBJET**).

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-après : Cellule de passation des marchés de la pharmacie centrale de Guinée, commune de Dixinn, Tél : 621447970, au plus tard le **vendredi, 26 septembre 2025 à 10h00**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un Observateur indépendant le **vendredi 26 Septembre 2025 à 10h 30 mn** à l'adresse Suivante : Guinée, Conakry, Pharmacie Centrale de Guinée (PCG SA), Tel : 621 44 79 70.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de :

- Lot I : Dix Millions Cinq Cent Quarante Mille Cinq Cent Francs Guinéens (**10 540 500 GNF**) ;
- Lot II : Trente Un Millions Cinq Cent Francs Guinéens (**31 500 000 GNF**) ;
- Lot III : Trois Millions Six Neuf Cent (**3 600 000 GNF**) .

10. Les offres doivent comprendre aussi une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres , et des frais d'immatriculation du marché à la DGCMP dont le taux est de **0.30 %** du montant hors taxes également.

Les offres devront demeurer valide pendant une période de Cent Vingt (**120**) jours à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'appel d'offres est celle Guinéenne.

**Le Directeur Général**  
  
**Dr. Labila SAGNO**

The signature is a cursive script in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PHARMACIE CENTRALE DE GUINEE SA' and 'P.C.G.SA' around a central emblem of a caduceus. Below the stamp, the name 'Dr. Labila SAGNO' is printed in bold black letters.